



NOTE TECHNIQUE THEMATIQUE

Protection sociale

Un système élargi et inclusif de protection sociale au Sénégal

Contexte

La lutte contre la pauvreté et son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables constituent une option stratégique pour le Gouvernement du Sénégal, qui a eu à élaborer en 2005 la **Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes (SNPS)**, articulée autour de quatre axes stratégiques à savoir:

- (i) Le renforcement de la sécurité sociale des travailleurs du secteur formel et des retraités,
- (ii) L'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel
- (iii) L'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables,
- (iv) Le renforcement de la prévention et de la gestion des catastrophes et risques majeurs.

Le Sénégal dispose de mécanismes formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et des salariés, les assurances privées et les mutuelles de santé. Ils restent cependant caractérisés **par leur manque de performance et la faiblesse de leurs capacités à répondre à l'étendue des besoins des bénéficiaires**, notamment devant certains risques socio-économiques et naturels. Seuls les 20% de la population totale bénéficient de couverture sociale.

A travers la mise en œuvre de la SNPS, le Gouvernement donne une priorité à la protection des groupes vulnérables en vue d'améliorer leurs capacités d'autoprotection face aux chocs et à la perte de revenus menaçant leur bien-être.

Plusieurs initiatives en matière de promotion à la protection sociale des groupes vulnérables sont déclinées à travers une panoplie de programmes et projet de « filets sociaux », notamment :

- Le **Programme d'assistance en vivres aux zones et groupes vulnérables et suivi de la sécurité alimentaire**, qui vise à assurer la disponibilité, la gestion et le suivi d'un stock de sécurité alimentaire à l'échelle nationale pour faire face aux pénuries, aux urgences alimentaires et à l'assistance en vivres aux communautés lors des grands rassemblements
- Le **Fonds de Solidarité Nationale**, qui assure une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence par une assistance financière, médicale et humanitaire en matériel et produits divers.
- Le **Programme de réadaptation à base communautaire**, qui appuie l'intégration sociale, économique et culturelle des personnes handicapées via des appuis en matériel et la subvention d'activités génératrices de revenus.
- Le **Projet d'appui à la promotion des aînés**, qui vise à améliorer les conditions de vie des aînés par le renforcement de capacités et des prêts subventionnés pour des activités génératrices de revenus.
- Le **Programme d'alimentation scolaire** qui assure une alimentation suffisante en quantité et en qualité aux apprenants du formel et du non formel en vue de contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif par la mise en place de cantines scolaires.
- Le **Plan SESAME** dont l'objectif est d'assurer des soins gratuits aux personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures de santé publique.
- Les **Bourses d'étude pour les orphelins et autres enfants vulnérables**, qui visent à assurer la scolarisation ou la formation professionnelle d'orphelins du SIDA et autres enfants vulnérables via l'attribution de bourses d'étude.
- Le **Programme Nutrition ciblée sur l'enfant et transferts sociaux**, qui vise à atténuer les impacts négatifs des crises notamment l'augmentation des prix de denrées alimentaires, sur les enfants en bas âge dans les ménages vulnérables en augmentant la consommation des ménages dans les familles vulnérables avec des enfants de moins de cinq ans.
- Le **Projet de Bons d'achat Alimentaires**, qui contribue à l'atténuation de l'impact de la hausse des prix sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations vulnérables en compensant la baisse de leur pouvoir d'achat par la distribution de bons d'achat alimentaires.
- **L'Initiative de protection sociale des enfants vulnérables**, qui vise à atténuer le risque de séparation familiale via la contribution au renforcement des capacités financières des ménages ciblés et l'amélioration de l'accès des enfants de 4 à 16 ans aux services d'éducation (accès, maintien/réussite à l'école et formation professionnelle), de santé et de protection.
- Le **programme d'appui aux activités de cantines scolaires** qui vise à soutenir la scolarisation et le maintien des enfants à l'école via la distribution de vivres aux établissements préscolaires et élémentaires en zones rurales.

- ***l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)***, qui vise à travers une approche globale intégrée et décentralisée de protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés), à établir un lien fort entre la croissance économique inclusive et la lutte contre la pauvreté dans une même finalité de développement humain global intégrant une dimension de justice sociale.

Ces initiatives souffrent néanmoins de plusieurs limites :

- Au niveau stratégique, ces programmes ne sont pas conçus comme partie d'une politique globale de filets sociaux mais plutôt conçus comme des programmes isolés dont la couverture reste encore faible (moins de 100 000 Sénégalais ont bénéficié de transferts sociaux en 2011) .
- Au niveau opérationnel, ces programmes sont repartis entre plusieurs institutions et utilisent des approches et des outils de gestion, ciblage, et suivi-évaluation distincts. Ce qui traduit une **absence d'un système de ciblage cohérent**.

En créant récemment une **Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale**, le Gouvernement donne une priorité à la coordination des initiatives de protection sociale et de solidarité nationale et à renforcer le soutien des couches vulnérables et des familles démunies.

De nouvelles initiatives innovantes ont vu le jour avec l'avènement, en 2012, des nouvelles autorités politiques. Il s'agit de deux programmes majeurs de filets sociaux qui s'inscrivent dans une perspective de mise en place d'un système de sécurité sociale multiformes, complémentaires et inclusifs. Ces initiatives phares sont les suivantes :

- le ***Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)*** qui cible dans sa phase pilote 50 000 ménages pauvres pour un montant annuel de 100 000 F CFA par ménage par an, avec un objectif à terme de 250 000 ménages en 2016 ; La bourse sociale permet une inscription des enfants des familles les plus vulnérables à l'école, à l'état civil de disposer d'actes de naissance élément essentiel du droit humain et une amélioration à l'accès aux services sociaux de santé au profit des familles les plus pauvres.
- le ***Programme National de « Couverture Maladie Universelle (CMU) »*** à travers les mutuelles de santé, qui vise à porter le taux de couverture du risque maladie de la population à plus de 50% d'ici 2015. Le Programme CMU a pour objectif de permettre aux populations de bénéficier d'un accès à la couverture maladie de base et ce, à travers trois régimes (obligatoire, volontaire et assistanciel) de protection sociale. Le CMU avec comme axe stratégique prioritaire le développement et la promotion des mutuelles de santé, vise à porter le taux de couverture du risque maladie de la population à au moins 65,5% d'ici 2017.

La mise en œuvre d'une politique de protection sociale efficace passe par un **modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires**. Le défi majeur aujourd'hui est d'harmoniser les différents modèles existants de ciblage selon des critères géographique, communautaire

ou catégoriel et d'assurer une **meilleure coordination et harmonisation des interventions** des différents acteurs.

Vision stratégique

Malgré l'important dispositif d'appui aux groupes vulnérables, l'enjeu demeure une meilleure efficacité du dispositif de protection sociale. La vision est « **établir un lien fort entre croissance économique et obligation de solidarité** » dans une même finalité de **développement humain dans le respect de l'équité et l'égalité de genre**. La vision s'appuie sur une philosophie partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui :

- **sacralisent le travail** considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle **pour s'affranchir de la pauvreté** ;
- **élèvent la solidarité** au rang de **paradigme de développement**.

Elle vise à faire de la Protection Sociale et de la Gestion des Risques de Catastrophes, **des instruments privilégiés pour une accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté**.

Lignes directrices

La politique sectorielle en matière de protection sociale des groupes vulnérables est articulée autour des lignes directrices déclinées dans le plan d'actions pour la protection sociale. Il s'agit des actions et mesures suivantes :

- Réduire l'impact des chocs sur les groupes les plus vulnérables (notamment enfants et familles vulnérables) par le renforcement des capacités des acteurs et l'allocation des ressources (transferts sociaux monétaires) aux ménages pauvres pour favoriser leur accès aux services sociaux de base et aux services de protection ;
- Assurer le renforcement et l'extension de la sécurité sociale dans le secteur formel ;
- Assurer l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et aux ruraux ;
- Renforcer et rationaliser les politiques de gratuités existantes (accouchements, césariennes, plan sésame...) ;
- Introduire de nouvelles mesures notamment la gratuité de la prise en charge médicale des enfants de 0-5 ans, les subventions générales aux mutuelles pour l'extension et l'attractivité des paquets de soins offerts, les subventions ciblées destinées à la prise en charge médicale gratuite des indigents à travers les mutuelles de santé ;
- Mettre en place les cadres réglementaires et financiers (l'office national de la mutualité sociale, le fonds national de garantie des mutuelles sociales, fonds de garantie des IPM, l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO), la caisse autonome de protection sociale universelle (CAPSU) ;
- Réactualiser la cadre juridique des IPM et améliorer leur gouvernance ;
- Promouvoir l'inclusion et l'insertion socio-économique des personnes handicapées à travers la mise en œuvre de programmes multisectoriels à base communautaire.
- Elaborer un registre unifié de ciblage des ménages vulnérables et des indigents ;
- Mettre en place un mécanisme harmonisé de suivi-évaluation des programmes de filets sociaux.